

# Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **54 (1903)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tité d'eau exprimée en pour cent du sol que la parcelle ratissée renferme en moins ou en plus que la parcelle garnie de sa couverture?

L'humidité hivernale est d'environ 20 0/0 moindre dans les sols ratissés mis en expérience que dans les lots laissés tels quels.

Cette importante fraction serait sûrement encore plus grande si l'on opérait dans des régions chaudes.

Pour qui sait le rôle capital que joue dans la végétation des peuplements forestiers la provision d'eau du sol, provision trop souvent insuffisante, c'est là un fait de haute importance. C'est un argument de plus à faire valoir en faveur du maintien de la couverture.



## Chronique forestière.

### Confédération.

**Ecole polytechnique.** Le Conseil fédéral vient d'appeler M. le Dr. *P. Jaccard* à la chaire de botanique générale et de physiologie végétale de l'Ecole polytechnique. Nos félicitations.

### Cantons.

**Lucerne.** Le canton vient de nouveau d'être divisé en 4 arrondissements forestiers.

I <sup>er</sup> arrond.	district de Lucerne,	Inspecteur	M. von Moos à Lucerne
II <sup>e</sup>	„ Hochdorf et Sursee	„	M. Knüsel, Eschenbach
III <sup>e</sup>	„ Entlibuch	„	M. Spieler, Lucerne
IV <sup>e</sup>	„ Willisau	„	M. Schürch, Willisau.

Les forêts publiques qui font partie de plusieurs arrondissements seront gérées par l'agent de l'arrondissement dans lequel les autorités dont elles relèvent ont leur domicile politique.

**Thurgovie.** De même que ce fut le cas à Lucerne et à Berne, l'exposition suisse d'agriculture devant avoir lieu cet été, comprendra une division forestière. Pour que celle-ci remplisse son but, il faut que les cantons participent nombreux à la démonstration de ce qui se fait chez nous au point de vue sylvicole. Si non, de telles expositions n'ont vraiment guère d'utilité.

**Tessin.** Augmentation du personnel-forestier. Le Grand Conseil a décidé d'augmenter le personnel-forestier, en nommant un adjoint cantonal (technicien) et 2 forestiers de district en plus.

Vaud. Tarif des prix du mille des plants d'essences forestières.

Essences	Plants non repiqués	Plants repiqués de				Brins pour repiquer	Rebuts	Boutures
		2 ans	3 ans	4 ans et plus	5 à 10 ans			
Epicéa . . . . .	Fr. 7	Fr. 10	Fr. 12	Fr. 15	—	Fr. 3	Fr. 10	—
Sapin blanc . . . . .	10	14	16	20	—	—	—	—
Mélèze . . . . .	8	15	16	—	—	—	—	—
Pin sylvestre . . . . .	6	12	14	—	—	—	—	—
Pin noir . . . . .	7	12	14	—	—	—	—	—
Arole . . . . .	—	—	—	25	40	—	—	—
Pin de Weymouth . . . . .	12	16	18	—	—	—	—	—
Hêtre et chêne . . . . .	10	16	18	20	—	5	—	—
Charme, érable, orme, frêne . . . . .	8	14	16	18	—	—	—	—
Aune . . . . .	8	14	15	16	—	—	—	—
Peuplier, le cent . . . . .	—	10	16	20	—	—	—	2

Le garde forestier reçoit pour l'arrachage et le comptage des plants 1 fr. 50 par mille pour les résineux et 2 fr. par mille pour les feuillus; pour les brins de semence cette finance est réduite de moitié. Le garde est indemnisé à part pour l'emballage, les frais d'avis et le transport à la gare. On veillera à servir en premier lieu les demandes pour reboisement des forêts protectrices et celles des hautes régions.

Les jardiniers, etc. ne sont pas au bénéfice de ce tarif, les plants étant destinés aux reboisements en forêts, aux travaux de défense, etc. Les demandes provenant des cantons voisins ne devront être servies qu'en dernier lieu.

— † A. Puenzieux, Chef du Service des Forêts du canton de Vaud. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. P. survenue à Clarens, après quelques mois de maladie et au moment où il semblait que son état de santé se fut amélioré.

Entré en 1874 dans l'Administration des Forêts A. Puenzieux fut successivement sous-inspecteur, puis inspecteur forestier d'arrondissement et, en 1885, il succédait à M. Jordan Martin, comme Chef du Service des Forêts. Il remplit donc pendant 20 ans les fonctions d'inspecteur général avec un zèle et une compétence que chacun se plaisait à reconnaître.

Nous reviendrons plus en détail sur la carrière si bien remplie du défunt. Mais nous ne pouvons laisser passer le moment même de ce départ, sans dire à la famille du défunt, la part que le Journal prend au deuil qui vient de la frapper si cruellement.